

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

2 JUILLET 2008

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'Union pour la Méditerranée et à un nouveau partenariat dans le domaine de l'enseignement supérieur »	3
1.2	Question de M. Richard Miller à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant le « rapport de la Commission européenne relatif à la situation des Roms dans les États membres »	5
1.3	Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Simonet, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « nos relations avec la République tchèque »	7
1.4	Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « relations bilatérales entre Cuba et la Communauté française Wallonie-Bruxelles »	8
1.5	Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « Mercosur et les objectifs du millénaire »	10

Présidence de M. Alain Destexhe, président.

– *L'heure des questions commence à 15 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « L'Union pour la Méditerranée et à un nouveau partenariat dans le domaine de l'enseignement supérieur »

Mme Amina Derbaki Sbaï (MR). – La Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995 a marqué le point de départ du Processus de Barcelone tout en développant un large cadre de relations politiques, économiques et sociales entre les États membres de l'Union européenne et les dix pays du pourtour méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Israël, Autorité palestinienne, Jordanie, Liban, Syrie et Turquie).

C'est une initiative ambitieuse et unique en son genre. Elle a jeté les bases d'un nouveau rapport régional et inaugure une nouvelle ère dans l'approche des relations euro-méditerranéennes, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales.

La déclaration de Barcelone recouvre trois objectifs principaux : l'établissement d'un secteur commun de paix et de stabilité par le renforcement du dialogue politique et de la sécurité; la construction d'une association économique et financière, et une zone de libre-échange; le rapprochement des peuples par le biais d'une association sociale, culturelle et humaine. Ladite déclaration comporte en outre deux dimensions complémentaires : une dimension bilatérale et une dimension régionale.

Lors du dernier Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont donné leur feu vert à la création d'une « Union pour la Méditerranée ». Cette initiative vise à améliorer les relations de l'UE avec ses voisins d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. C'est un des autres aspects de la politique européenne de voisinage. Le nouveau projet offre l'opportunité de rationaliser et de revitaliser les politiques

actuelles de l'UE envers l'Union méditerranéenne. Il s'appuie sur les avancées du Processus de Barcelone et les renforce, tout en reconnaissant les lacunes qui ont empêché un développement plus rapide.

L'important est d'avoir une action politique forte à la fois volontariste et réaliste, conjuguée à un dialogue constructif. Il faut, comme le disait Robert Schuman, des projets concrets « créant d'abord une solidarité de fait ». C'est la qualité des projets menés ensemble qui garantira le succès de l'initiative et qui permettra aux citoyens de ressentir la force des liens qui unissent les deux rives de la Méditerranée.

Parallèlement au volet économique, il y a le volet humain, la citoyenneté et la démocratie. Hélas, force est de constater qu'en ce domaine le partenariat euro-méditerranéen est loin d'atteindre les résultats escomptés. Nous devons plaider pour que l'ensemble des mécanismes susceptibles de renforcer l'État de droit, mais aussi la vie parlementaire et la participation de la société civile, soient dûment garantis.

Si, sur le plan économique, nos compétences sont limitées, en revanche, sur le plan des « droits fondamentaux », le CGRI est un excellent outil pour matérialiser nos politiques au-delà de nos frontières. Nous devons davantage promouvoir et sensibiliser les mentalités aux droits de l'homme, aux concepts de citoyenneté, de démocratie et d'État de droit. Le moment me semble venu de renforcer la coopération avec nos partenaires du Sud.

L'Union pour la Méditerranée se penchera prochainement sur deux domaines de grande importance : la mise en place d'un programme d'échanges Erasmus pour les étudiants et l'instauration d'une communauté scientifique entre l'Europe et les pays membres de l'Union pour la Méditerranée. Ce sont là deux défis d'un intérêt majeur mais aussi deux opportunités pour la Communauté française de progresser vers des objectifs communs de paix et de démocratie.

Madame la ministre, envisagez-vous d'approfondir les relations avec les pays membres de l'Union pour la Méditerranée et de conclure avec eux de nouveaux accords de collaboration ? Comptez-vous créer un partenariat au niveau de l'enseignement supérieur afin de concrétiser le programme d'échanges « Erasmus méditerranéen », tout en établissant une coopération universitaire renforcée entre l'Union pour la Méditerranée et Wallonie-Bruxelles, et en nous inscrivant dans le pôle scientifique entre l'Europe et les pays du bassin méditerranéen ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La proposition de la Commission du 20 mai 2008 me semble davantage propice à relancer le partenariat euro-méditerranéen que l'Union pour la Méditerranée conçue par le président Sarkozy. À mes yeux, le projet français présentait en effet le gros défaut d'être réservé aux seuls États riverains de la Méditerranée. La proposition de la Commission, qui s'appuie sur les acquis de la coopération euro-méditerranéenne depuis 1995 en lui insufflant une nouvelle dynamique, me semble être une meilleure base de travail.

Le Partenariat de Barcelone de 1995 comporte un volet politique, un volet économique et financier, et un volet culturel, social et humain. Ce dernier n'a pas mieux fonctionné que les deux premiers. Pourtant, ma conviction est que parallèlement à son volet politique, le partenariat euro-méditerranéen a besoin d'une intensification des contacts, des échanges et des collaborations entre les relais dans la société civile. C'est pour cette raison notamment que je me suis réjouie que les partenaires Euromed, réunis à Luxembourg en avril 2005, aient proposé comme domaines prioritaires pour l'avenir : les droits de l'homme, la démocratie, la croissance économique durable et l'éducation. Ces thèmes constituent pour moi l'une des clefs de voûte du partenariat Euromed. Depuis un an, il semble que les choses évoluent favorablement.

Le 18 juin 2007, lors de la première conférence interministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, les ministres de l'Enseignement supérieur des vingt-sept pays du bassin méditerranéen ont adopté la déclaration du Caire dans laquelle ils affirment leur volonté d'établir un cadre unique de dialogue et de coopération entre les deux rives de la Méditerranée, de faciliter la mobilité des étudiants et des chercheurs en s'inscrivant dans le programme « Fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus ». Il s'agit également, selon eux, de participer au processus de développement et de mondialisation de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre du programme « Tempus » et de renforcer la coopération et les échanges au niveau de la recherche. Ma représentante à la conférence menait la délégation belge. Suivant les lignes directrices de la déclaration du Caire, un groupe de travail *ad hoc* s'est mis en place avec la collaboration de la Commission européenne. Ce groupe s'est réuni pour la première fois à Bruxelles le 5 juin dernier. Il est chargé de passer en revue la

modernisation du paysage euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur et d'en rendre compte au comité Euromed.

J'ai veillé à ce que la Communauté française soit présente et active au sein du comité Euromed. De nouvelles possibilités s'offrent aux partenaires, notamment les financements européens disponibles à travers les nouveaux programmes « Erasmus Mundus » et « Tempus ».

« Tempus » est un programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur qui permet aux universités des États membres de l'Union européenne de coopérer avec celles des Balkans occidentaux, d'Europe centrale et d'Asie centrale ainsi qu'avec les pays méditerranéens partenaires. Ce programme encourage principalement la coopération institutionnelle et se concentre sur la réforme et la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires. Il contribue notamment à promouvoir une convergence volontaire avec les développements communautaires qui découlent du processus de Bologne.

Tempus est mis en œuvre en étroite coordination avec Erasmus Mundus, programme qui entend promouvoir la coopération et la mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur en faisant de l'Union européenne un centre d'excellence reconnu dans le monde entier en matière de formation. Il soutient des cours de master européens de haute qualité, accroît la visibilité et l'attrait de l'enseignement supérieur européen dans les pays tiers. Il prévoit également des bourses financées par l'Union européenne pour les ressortissants de pays tiers participant à ces cours de master. La « Fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus » a été instituée pour faciliter le flux de mobilité à grande échelle entre l'Union et ses voisins proches ou plus éloignés. Il soutient aussi une mobilité à petite échelle et de courte durée, susceptible de contribuer directement à la réalisation des objectifs du programme.

J'encourage vivement les établissements d'enseignement supérieur à s'engager dans ces programmes et à conclure des partenariats qui permettront de développer une meilleure compréhension mutuelle autour d'un projet commun. Un budget supplémentaire d'un million d'euros a notamment été attribué en 2008 au Conseil supérieur de la mobilité, qui est invité à élargir le fonds de la mobilité étudiante à l'extra-européen, comme le demandaient les universités.

Pour ce qui est de la recherche, une longue tradition d'échange d'informations et d'observations des politiques de recherche et d'activité dans le domaine des sciences et technologies unit les États

membres de l'Union européenne et les pays Meda depuis 1995 déjà, sous la forme du *Monitoring Committee for Euro-Mediterranean Cooperation in Sciences and Technology* (MOCO).

Dans le même ordre d'idées, ce 9 juin 2008, la Slovénie a fondé, à Portoros, une université euro-méditerranéenne dont les missions essentielles sont de créer un réseau de contacts entre les pays de l'espace euro-méditerranéen pour mettre en œuvre des études de troisième cycle et des programmes de recherche, ainsi que des séminaires d'été organisés en partenariat. Une collaboration de nos établissements d'enseignement supérieur avec ce centre universitaire pour les études euro-méditerranéennes est donc possible.

Notre coopération bilatérale avec les pays partenaires du bassin méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie, Israël, Palestine, Liban) comporte un important volet universitaire et scientifique. Les programmes de travail des trois commissions mixtes permanentes avec les pays du Maghreb ont des thématiques prioritaires similaires dans deux domaines : le soutien à l'enseignement supérieur et les secteurs de l'eau et de l'environnement.

La Communauté et la Région financent ainsi 29 projets dans ces deux secteurs, projets qui visent par exemple à aider à la formation en traduction arabe-français au Maroc. Il est en effet important de disposer de ce type de traduction pour avoir accès à d'autres cultures. Nous contribuons également à la mise en place d'une formation supérieure nouvelle en cinéma et audiovisuel en Tunisie et à créer un pôle de compétences en biologie moléculaire et en biotechnologies en Algérie.

En outre, j'ai pris la décision, il y a quelques mois, de structurer la coopération universitaire avec le Liban au travers d'un nouveau programme de coopération pour la période 2008-2010 qui permettra de renforcer et de pérenniser le programme d'urgence mis en place en 2006-2007 à la suite de l'invasion du Sud-Liban par l'armée israélienne. Les quatorze projets retenus couvrent des missions de professeurs-visiteurs et l'accueil, dans le cadre de bourses de recherche ou de spécialisation pour des diplômés universitaires libanais. Le programme de coopération ouvrira 136 mensualités de bourse au bénéfice d'étudiants libanais souhaitant venir en Communauté française, 22 missions en Belgique francophone et 72 missions de professeurs-visiteurs au Liban.

Les étudiants de neuf universités libanaises pourront bénéficier de ce programme, dans des domaines aussi variés que le soutien académique, la réhabilitation des écosystèmes, la formation de traducteurs et d'interprètes, le renforcement des

compétences en soins infirmiers ou le développement d'un master en biochimie et en biologie moléculaire.

Concernant Israël, je mentionnerai l'intensification des contacts scientifiques.

Quant à la Palestine, une mission a été menée en mars dernier. Elle était accompagnée d'une importante délégation de nos institutions d'enseignement supérieur. Mon objectif est de renforcer les échanges et les projets relatifs à l'enseignement supérieur, par le biais de bourses de moyenne ou de longue durée et de missions de courte durée. La mission a permis d'identifier un certain nombre de secteurs : traduction-interprétariat, soins infirmiers, architecture et patrimoine, audiovisuel et journalisme.

Mme Amina Derbaki Sbaï (MR). – Je tiens à vous remercier tout particulièrement de votre réponse très détaillée, madame la ministre.

J'avais pris connaissance de la réponse que vous aviez communiquée à M. Miller et qui, bien évidemment, ne me suffisait pas. Je suis à présent satisfaite et je partage entièrement votre position concernant l'ouverture et l'intensité des contacts.

1.2 Question de M. Richard Miller à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant le « rapport de la Commission européenne relatif à la situation des Roms dans les États membres »

M. Richard Miller (MR). – Le journal *Le Monde* du 9 juin dernier a publié un entretien avec une parlementaire européenne, Mme Viktoria Mohacsi, Rom hongroise. Cet entretien expose la situation dramatique des Roms dans divers pays européens, en particulier en Italie, où cette population a massivement émigré au moment de la division de la Yougoslavie sur une base ethnique.

La situation de ces personnes est d'autant plus difficile qu'elles ne possèdent pour seuls papiers qu'un passeport ne correspondant plus à aucun pays existant.

Par ailleurs, le journal télévisé de la RTBF a diffusé un film documentaire récent consacré aux conditions sanitaires désastreuses imposées à des enfants roms vivant dans des camps qui deviennent progressivement des mouvoirs.

Il faut ajouter à cela, la polémique actuelle sur la prise des empreintes digitales des Roms, y com-

pris des enfants. Selon la presse, les évêques de l'Église catholique viendraient de s'opposer à ce projet.

Madame la ministre, dans la mesure où, d'une part, la Belgique est citée, dans l'entretien auquel je me réfère, parmi les pays occidentaux où les Roms ont émigré après la disparition de la Yougoslavie et où, d'autre part, la Commission européenne est sur le point de publier un rapport sur les politiques, les instruments existants et les progrès réalisés dans chaque État membre pour l'intégration des Roms, je voudrais vous poser quelques questions.

Êtes-vous informée de l'existence de ce rapport ? Les services de la Communauté française ont-ils été consultés avant sa rédaction ? Quels sont les éléments significatifs de la politique en Communauté française ? Quel est votre point de vue ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La situation des populations roms en Europe est parfois préoccupante. Nous savons tous que ces minorités font l'objet de nombreuses discriminations et qu'elles ont même été l'une des cibles de la politique d'extermination nazie au cours de la Seconde Guerre mondiale. La chute des régimes communistes en Europe de l'Est a entraîné un double mouvement. Il s'agit, d'une part, de déplacements de population avec, entre autres, l'émigration temporaire ou définitive de nombreux Roms vers les pays d'Europe occidentale et, d'autre part, de la mise en place de politiques spécifiques dans certains États comptant d'importantes minorités roms, comme la Roumanie ou la Hongrie. Le sort réservé à ces populations a d'ailleurs été spécifiquement envisagé lors des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

L'actualité récente en Italie a remis le problème des populations roms sur le devant de la scène. Ces populations endossent, une fois de plus, le rôle de bouc émissaire face à un sentiment d'insécurité grandissant dans ce pays. Je ne crois pas que des politiques d'expulsion ou de répression permettent d'améliorer la situation, d'autant que près de la moitié des Roms vivant en Italie sont des ressortissants italiens.

Il faut que les États européens adoptent des politiques permettant l'intégration des Roms tout en reconnaissant leurs spécificités culturelles. La situation de ces populations est maintenant bien suivie, tant au Conseil de l'Europe, où il existe une division Roms et gens du voyage, qu'au sein de

l'Union européenne, où la Commission mène des actions contre la discrimination et en faveur de la société civile.

Pour ce qui concerne le rapport qui sera publié début juillet, les services compétents de la Commission européenne ont confirmé que ce document ne concernera que les politiques menées au niveau européen. Il ne se livrera pas à une analyse des politiques des États membres, contrairement à ce que laisse entendre l'article du journal *Le Monde* auquel vous faites allusion, ce qui explique dès lors que la Communauté française n'ait pas été sollicitée, pas plus que les autres États membres d'ailleurs.

La volonté de prendre en considération la diversité culturelle et les caractères spécifiques des populations roms se retrouve dans les politiques de la Communauté française, par exemple dans la formation donnée aux futurs enseignants. En effet, qu'il s'agisse des instituteurs, des régents ou des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur amenés dans leur pratique d'enseignement à rencontrer dans leurs classes des élèves d'origine et de culture diverses, en ce compris des primo-arrivants, tous sont préparés à adapter leur cours aux besoins des enfants. Parmi les formations de base définies par la législation figurent les connaissances socioculturelles qui abordent notamment « une approche théorique et pratique de la diversité culturelle ».

En matière de compétences langagières des élèves de l'enseignement obligatoire, soulignons l'existence de la sous-section français et français langue étrangère chez les régents, dont les contenus disciplinaires apportent des connaissances et un savoir-faire adapté et qui comprend notamment les cours suivants : stratégie et technique d'écoute et d'expression orale en français langue étrangère ou seconde ; stratégie et technique de lecture et d'expression écrite en français langue étrangère ou seconde ; apprentissage du français comme langue étrangère ou seconde ; questions de grammaire, de lexique, de phonétique contrastive ; questions pratiques d'interculturalité et notions de pédagogie en matière d'alphabetisation. Vous pouvez constater que ces cours sont assez ciblés et que la formation est complète.

Cette même formation est organisée par les universités où, depuis la réforme de Bologne, elle constitue l'une des orientations du master en langues et littératures française et romane.

Pour ce qui est des autres politiques en Communauté française qui ne relèvent pas du domaine des relations internationales, je vous invite à interroger mes collègues du gouvernement.

M. Richard Miller (MR). – Je suis très content d’avoir posé cette question et d’avoir entendu la réponse claire et complète de la ministre. Elle doit nous conforter dans notre volonté de conserver les compétences de la Communauté française et sa façon de répondre aux difficultés que vivent les populations roms. Rien que pour votre réponse, madame la ministre, je suis content d’être membre de ce parlement.

M. le président. – Voilà des propos qui marquent !

1.3 Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Simonet, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « nos relations avec la République tchèque »

Mme Eliane Tillieux (PS). – Une délégation de la commission de l’Environnement du parlement wallon s’est rendue il y a peu en République tchèque. Cette mission nous a donné l’occasion de nous rendre compte de la multiplicité et de la qualité des échanges entre la Communauté française et la République tchèque dans les domaines de l’enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Les liens entre nos deux pays sont en effet très forts. La Belgique et la République tchèque ont beaucoup plus de traits en commun qu’elles ne le croient. Ainsi, au niveau politique, ce sont de petits pays entourés de voisins puissants, ayant connu ou connaissant toujours une structure fédérale. Nos histoires respectives présentent également des similitudes. C’est ce que des chercheurs tchèques et belges ont tenté d’établir en publiant très récemment une « histoire en miroir » de nos deux pays.

Nous pouvons également nous réjouir de l’excellence des rapports des mondes académiques. Le Centre d’études tchèques, créé en 1997 par l’Université libre de Bruxelles, avec l’appui de l’Université Charles de Prague, est une parfaite illustration de la coopération dans les domaines de la recherche et de l’enseignement. Nous le voyons, nos liens avec ce pays d’Europe de l’Est sont profonds.

Au niveau diplomatique, malheureusement, notre présence à Prague sera uniquement assurée par une équipe locale, sans diplomate, à partir de septembre. L’idée d’un rôle diplomatique assuré par le représentant de l’AWEX a été, semble-t-il, abandonnée. À raison, je pense, car je doute que le représentant de l’AWEX ait du temps à consacrer à la fonction diplomatique, alors qu’il a déjà fort à faire au niveau économique.

Je sais que certains de mes collègues vous ont déjà interrogée sur le mouvement diplomatique. La question de notre représentation à Prague a également été soulevée à plusieurs reprises. Ma crainte est de voir un désinvestissement de la Communauté dans ce pays avec lequel, je le répète, les échanges sont d’une très grande qualité depuis très longtemps et dans de nombreux domaines.

Même si cela ne doit pas guider nos choix pour les postes diplomatiques, il est à noter que la Flandre investit énormément en République tchèque. Elle vient d’ailleurs de clore une semaine culturelle flamande à Prague et occupe un bureau au rez-de-chaussée de l’ambassade de Belgique.

Madame la ministre, sans mettre en doute la compétence de l’équipe locale, sera-t-elle en mesure de soutenir les projets de développement de nos relations bilatérales ? Comment cela va-t-il se dérouler concrètement ? À qui cette équipe devra-t-elle rendre des comptes ? Bref, quels seront les canaux utilisés pour continuer les échanges entre notre Communauté et la République tchèque ?

M. le président. – Il s’agit en effet d’un modèle unique : une délégation devient un simple bureau de représentation.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Vous avez souligné la qualité de nos échanges avec la République tchèque. La deuxième réunion de la commission mixte réunissant la Communauté française, la Région wallonne et la République tchèque s’est tenue les 8 et 9 octobre 2007. Elle a retenu vingt-trois projets articulés autour de trois axes : la recherche, l’innovation et le développement économique ; les technologies protectrices de l’environnement ; la construction européenne et la diversité culturelle.

Notre souhait n’est absolument pas de nous désengager de notre coopération avec la République tchèque. Toutefois, notre représentation dans ce pays sera adaptée lors de la rotation diplomatique de 2008 pour répondre à un triple souci.

Premièrement, nous souhaitons rationaliser notre réseau diplomatique, sans pour autant le contracter. Au contraire, sa couverture géographique sera renforcée. Aucun poste n’est fermé. Notre présidence à Berlin sera assurée en partenariat avec la Communauté germanophone. L’accord de coopération sera signé demain en réunion conjointe des gouvernements. Notre présence à Prague sera assurée par une équipe locale.

Deuxièmement, les délégations seront adaptées à nos priorités. La République tchèque fait

désormais partie de l'Union européenne, ce qui n'était pas le cas lors de la création de la délégation. Il était important à l'époque de nouer des liens et d'engager des partenariats avec les pays qui n'étaient encore que candidats à l'adhésion. Il fallait également leur permettre d'opérer cette transition le plus harmonieusement possible. Désormais, nous avons des contacts avec eux à l'Union européenne comme avec l'Italie et l'Espagne, entre autres. Et la Communauté française n'entretient pas de délégation dans ces deux derniers pays, malgré le nombre élevé de ressortissants italiens et espagnols, ou de personnes qui en sont originaires, en Belgique. Nous ne pouvons pas être présents partout de la même manière. Les gouvernements ont considéré qu'il fallait prendre en compte l'évolution de la situation, en maintenant deux diplomates chefs de poste sur trois dans cette zone qui comprend également la Pologne et la Roumanie.

Troisièmement, les coûts seront réduits. Lorsque nous consacrons à nos relations internationales environ cinquante millions d'euros, le réseau diplomatique ne peut en absorber à lui seul douze millions... Il est essentiel que nos délégations disposent des budgets nécessaires pour remplir leurs missions. Les délégations sont des moyens, au même titre que les relations bilatérales et multilatérales. Voilà la raison pour laquelle nous avons pris des mesures de compression des coûts, mais en augmentant les budgets destinés à la solidarité avec les pays du Sud.

Dans ce contexte, je vous confirme qu'une équipe locale sera maintenue à Prague afin d'accompagner notre coopération et de soutenir nos opérateurs en République tchèque.

Les projets et plans pour le développement de nos relations bilatérales sont et seront impulsés au départ de l'administration centrale à Bruxelles. Sur la base de ses directives, l'équipe locale se chargera, notamment, d'appliquer l'actuel programme d'actions couvrant les années 2008 à 2010.

Concrètement, l'équipe sera gérée au départ de Bruxelles dans le cadre des coopérations bilatérales. Nous n'avons pas toujours de délégation, loin s'en faut, mais on peut faire du très bon travail à partir d'ici. L'échange entre la délégation et Bruxelles restera identique : courriels, télécopies, communications téléphoniques et valise diplomatique.

Grâce à la bonne dynamique qui existe entre notre administration, les ambassades et administrations de nos pays respectifs, les échanges entre la Région, la Communauté et la République tchèque devraient se poursuivre sans problème.

Enfin, notre administration ne manquera pas de faire preuve de pragmatisme et de flexibilité en fonction des dossiers. La majorité de nos programmes de travail, issus des commissions mixtes bilatérales, fonctionne très bien sans que nous ne disposions de délégations. C'est le cas notamment avec la Bulgarie ou les pays baltes.

Je reste persuadée que la réflexion sur la manière d'améliorer la complémentarité entre les réseaux WIB et ceux de l'AWEX peut être poursuivie dans la mesure où – comme l'a indiqué mon collègue Jean-Claude Marcourt – cette collaboration permet à tout attaché et, a fortiori, à tout délégué, de centrer sa fonction sur le service direct aux entreprises, sur les relations politiques et la gestion de la coopération bilatérale. Je pense en particulier à la coopération scientifique et technologique qui, à l'instar du plan « Marshall », repose sur la complémentarité entre recherche scientifique et technologique, et développement économique.

Il est bien évident que le partage des mêmes locaux par notre équipe locale à Prague et l'équipe de l'AWEX ne peut que favoriser les synergies.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie la ministre pour le caractère complet de sa réponse.

Malgré tout, restons vigilants et assurons-nous que les contacts pourront se poursuivre de manière aussi favorable.

Nous passons d'une situation assez privilégiée à une autre qui l'est moins. Nous avons effectivement une délégation et une représentation diplomatique assez forte à Prague alors que, demain, nous n'en aurons plus. Ce changement suppose que des efforts doivent être faits, au départ de Bruxelles, pour maintenir des relations de qualité avec la République tchèque. Je ne doute pas que vous y serez très attentive.

1.4 Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « relations bilatérales entre Cuba et la Communauté française Wallonie-Bruxelles »

Mme Amina Derbaki Sbaï (MR). – En juin 2003, à la suite de l'arrestation de 75 dissidents à La Havane, l'Union européenne décidait d'imposer des sanctions politiques et diplomatiques à Cuba.

Cinq ans plus tard, le 20 juin 2008, l'Union a décidé de lever définitivement les sanctions diplomatiques contre le régime cubain et de facili-

ter « un dialogue politique réciproque, inconditionnel, non discriminatoire ». L'arrivée au pouvoir de Raúl Castro s'est accompagnée d'une certaine ouverture conduisant Cuba sur le chemin des réformes agraire, salariale, sociale. Un certain nombre d'interdictions ont commencé à tomber. Les Cubains ont actuellement accès aux téléphones portables, aux ordinateurs, aux hôtels réservés jusqu'alors aux touristes.

Certes sur le plan politique, le régime a encore beaucoup à prouver. La dissidence est toujours poursuivie; les opposants sont stigmatisés, qualifiés de traîtres et de mercenaires. Cuba a encore des efforts à fournir. La Havane doit libérer ses prisonniers politiques et travailler la question des droits de l'homme. Pour maintenir la pression sur le régime, l'Union procédera à une réévaluation annuelle des progrès accomplis dans ce domaine.

Bien que les autorités cubaines aient accepté de parler avec d'autres gouvernements de leur action en faveur des droits humains et décidé de ratifier des instruments internationaux, les restrictions à la liberté d'expression, d'association et de mouvement demeurent très importantes. Des dissidents politiques, des journalistes indépendants et des militants des droits humains sont souvent la cible de harcèlement et d'intimidation. Certains sont placés en détention.

Cuba tient pourtant une place particulière dans les relations de l'Union européenne. C'est en effet le seul pays qui n'a pas d'accord de coopération avec elle et le seul membre de l'assemblée ACP qui n'ait pas signé les accords de Cotonou.

Il me semble que le moment est opportun pour renforcer la coopération avec La Havane. Je me réjouis donc de ce qu'un nouveau programme de coopération 2008-2010 entre Wallonie-Bruxelles et la République de Cuba se soit concrétisé autour de cinq axes : biotechnologies, développement durable, cinéma, partenariats économiques et d'innovation.

Paradoxalement, bien que Cuba soit un pays en développement, c'est l'État d'Amérique latine où le taux d'alphabétisation est le plus élevé (96,9 %). Il envoie plus de 40 000 médecins, infirmières et enseignants bénévoles dans plus de cent pays différents.

Progressivement le régime se démocratise et s'ouvre au dialogue diplomatique international.

De nouveaux défis mais également de nouvelles opportunités pourraient se présenter à la Communauté française afin d'avancer vers des objectifs de paix, de démocratie, de promotion des

droits de l'homme, de culture et d'enseignement.

Madame la ministre, entendez-vous approfondir les contacts avec Cuba ? Serait-il envisageable de mener une coopération renforcée dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse ?

L'échange serait bénéfique à plusieurs égards, notamment pour étendre et diffuser notre culture et notre langue, et favoriser l'apprentissage de la troisième langue la plus parlée dans le monde, l'espagnol. Nous pourrions aussi soutenir la promotion des droits de l'homme. Pour les Cubains, nous ouvririons la porte d'entrée à la démocratie et à la citoyenneté.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Cuba est le seul pays des Caraïbes à ne pas avoir conclu d'accord de coopération avec l'Union européenne. Toutefois, bien qu'il n'ait pas signé l'accord de Cotonou, Cuba est admis depuis 2000 dans le groupe ACP.

Le 24 juin, afin de favoriser le dialogue politique avec Cuba, le Conseil de l'Union européenne a levé officiellement les sanctions prises en 2003. L'Union européenne a pris note des changements intervenus. Si elle soutient et encourage la libéralisation récemment mise en place, elle continue à demander au gouvernement cubain d'améliorer la situation des droits de l'homme et de libérer inconditionnellement tous les prisonniers politiques, y compris les prisonniers détenus depuis 2003, et de garantir la liberté d'information et d'expression à tous ses citoyens.

Le Conseil a réaffirmé sa volonté de poursuivre le dialogue politique avec les autorités cubaines et avec les représentants de la société civile et de l'opposition démocratique afin de soutenir le respect des droits de l'homme et le pluralisme démocratique. À l'avenir, ce dialogue pourra inclure les domaines de coopération relevant des droits de l'homme, de l'économie, de la coopération culturelle et scientifique.

Au mois d'octobre 2007, lors de la deuxième réunion de la commission mixte entre la Région wallonne et la République de Cuba, j'ai tenu à préciser la nature et les axes de notre relation avec La Havane. Cuba n'est plus à considérer comme un pays en développement. La position de la Région wallonne doit être conforme à la position européenne définie par le Conseil. À cet égard, il est important de « mener le dialogue engagé avec la société civile cubaine et offrir à tous les secteurs de la société un soutien concret en faveur d'un chan-

gement pacifique à Cuba. »

Notre coopération, ciblée sur le soutien à la société civile, intègre les axes précédemment mis en œuvre, notamment sur le plan scientifique. Dans les domaines de la culture et des sciences, nos actions valorisent les contacts qui étaient déjà établis avec les corps intermédiaires de la société cubaine, universités, collectivités locales, ONG.

Le programme stimule les échanges entre promoteurs et acteurs de projets, tant lors de l'envoi en mission de nos professeurs d'université, de nos responsables d'entreprises ou d'associations, de nos créateurs et artistes qu'à l'occasion de l'accueil en résidence en Wallonie-Bruxelles d'experts cubains pour des recherches conjointes. Ces flux constituent autant d'ouvertures pour les Cubains. Il s'agit d'investissement à moyen terme dans l'optique d'une société plus ouverte et plus démocratique.

L'expression artistique est également un vecteur privilégié d'ouverture et de circulation de la pensée. Un axe de coopération inscrit au programme de travail 2008-2010 s'y prête tout spécialement. Je veux parler des échanges dans le domaine cinématographique. Le cinéma est une porte ouverte sur d'autres modes de pensées, d'autres valeurs, d'autres principes. Il présente l'avantage d'être en prise directe avec la société civile à une échelle d'autant plus importante qu'il occupe une place de choix dans la vie et les loisirs de la population cubaine. La collaboration entreprise dans le cadre d'ateliers sur des thématiques liées à la bande dessinée concourt à mon sens également à la rencontre des idées et des cultures, tout comme la participation de conférenciers, d'experts et d'artistes à des manifestations littéraires, scientifiques et culturelles de renom organisées dans ce pays.

Le programme actuel permet de répondre à nos objectifs sans qu'il soit nécessaire de l'étendre. Nous pouvons donc vraiment nous y insérer.

Mme Amina Derbaki Sbaï (MR). – Je constate, madame la ministre, que votre souci d'ouverture reste constant, et je ne puis que vous en féliciter.

1.5 Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « Mercosur et les objectifs du millénaire »

Mme Amina Derbaki Sbaï (MR). – Le traité

d'Asunción de 1991 avait pour objectif la constitution d'un marché commun du cône sud pour la fin de l'année 1994. Il regroupe désormais quatre pays, le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. En raison de son potentiel, le Mercosur est la quatrième zone économique du monde. Il couvre 46 % de la population totale de l'Amérique latine. Il représente un marché flamboyant pour la Belgique. En 2006, le montant des exportations belges vers l'Argentine s'est élevé à 227 millions d'euros.

Malgré ces avancées attestées, de nombreux problèmes persistent. Outre l'aspect économique, le Mercosur a également une dimension politique en raison de la consolidation de la démocratie exigée par toute adhésion. Les années 80 ont été perdues pour la croissance mais gagnées pour la démocratie. Certes, les régimes dictatoriaux avaient autrefois une légitimité car ils faisaient marcher l'économie. En 1985, les premiers pas ont été franchis. En 1996, une clause a été signée par les États membres. Dès lors, on peut considérer ce marché commun comme un des piliers de la démocratisation des États concernés.

Force est de constater que cet essor économique reste sous l'emprise d'une infime partie de la population, et que la majorité de celle-ci vit sous le seuil de pauvreté, particulièrement en Argentine. Le Brésil, quant à lui, reste le pays le plus inégalitaire du monde. Le pourcentage d'enfants non scolarisés est énorme, de même que le nombre de personnes illettrées. La prostitution infantile, le travail des enfants et la consommation de drogue restent des sujets préoccupants. La propagation du sida est alarmante. La mortalité infantile demeure importante dans certaines régions. Des monstruosités sont commises contre l'environnement dans une région de 12 millions de kilomètres carrés de territoire équivalant à 10 % des terres immergées du globe et contenant les deux tiers d'eau douce de la planète et 15 % de ses forêts.

À l'issue du dernier Conseil européen, il apparaît que l'année 2008 devrait marquer un tournant dans l'intensification des efforts collectifs visant à éliminer la pauvreté, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des Objectifs du Millénaire en matière de développement durable dans le monde entier d'ici à 2015. Le Conseil reste convaincu que l'ensemble des objectifs pourront être atteints si des mesures concertées sont prises immédiatement et appliquées jusqu'en 2015. Rappelons que la Belgique s'est engagée dans l'accomplissement des huit Objectifs du Millénaire.

En parcourant le dernier rapport d'activités du CGRI, je constate qu'aucun programme ne

concerne l'Amérique latine, à la seule exception de la Bolivie. Cette situation est surprenante lorsqu'on sait l'importance des investissements et des exportations entre la Belgique et le Mercosur.

Étant donné ces étroites relations économiques, quels sont les éventuels échanges dans les domaines de l'éducation/formation, de la santé, de la culture et de l'environnement entre la Communauté française et le marché commun du cône sud de l'Amérique latine ? Envisagez-vous une coopération renforcée, madame la ministre ?

À l'instar du nouveau programme de coopération 2008-2010 entre Wallonie/Bruxelles et la République de Cuba, un programme similaire sera-t-il envisagé avec le Mercosur ?

Dans le cadre des objectifs du Millénaire, la Communauté française s'est-elle engagée dans la région ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. - Trois pays du cône sud de l'Amérique latine figurent parmi les pays partenaires de la Communauté et de la Région : le Brésil, membre à part entière du Mercosur ; la Bolivie, membre associé du Mercosur et candidat à l'adhésion ; le Chili, membre associé mais non candidat à l'adhésion.

Pour ce qui concerne la Bolivie et le Chili, la Communauté et la Région mettent en œuvre des programmes trisannuels de coopération depuis une dizaine d'années.

Ces programmes s'articulent autour de grands axes prioritaires tels que l'enseignement, la santé, l'environnement et les changements climatiques, l'eau, l'égalité des chances, la culture et le patrimoine.

La Bolivie a pour sa part été retenue dans les douze pays de concentration de la coopération au développement et ce, en application des critères prévus dans la Note de politique internationale. En application des objectifs de cette même note, le programme de coopération avec la Bolivie comporte des mesures visant à concourir à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Citons, à titre d'exemples, un projet portant sur la formation d'instituteurs boliviens à l'éducation interculturelle bilingue, à savoir la langue native et l'espagnol comme langue seconde, une initiative en santé publique visant la lutte contre la transmission congénitale de la maladie de Chagas, plusieurs actions visant l'accès à l'eau potable et la lutte contre la violence intra-familiale.

Par ailleurs, un Collège doctoral Wallonie-Bruxelles – Chili a vu le jour en 2007. Il ouvre la voie à la mise en œuvre de doctorats en cotutelle appelés à se développer prioritairement dans le secteur des pôles de compétitivité de la Wallonie, ainsi que dans celui des sciences humaines.

L'ouverture d'une délégation Wallonie-Bruxelles à Santiago du Chili en 2005 a grandement contribué au renforcement des liens et des partenariats entre la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et le Chili.

L'énorme potentiel du Brésil et les atouts qu'il possède en raison de l'excellence de son enseignement supérieur et de sa recherche, ainsi que son développement économique, ont motivé l'organisation, fin 2007, d'une mission de délégation de nos trois académies universitaires et de chercheurs et entreprises, mission que j'ai eu l'honneur de présider. Les perspectives de partenariat qui s'en dégagent aujourd'hui s'orientent vers la mise en place de mécanismes de mobilité pour des docteurs et des chercheurs tant brésiliens que francophones, ainsi que vers le soutien et la promotion de projets de recherche conjointe.

Sur le plan culturel, la Communauté Wallonie-Bruxelles soutient le rayonnement international de ses artistes et créateurs sur la scène brésilienne, notamment à l'occasion de festivals de renom international, mais également à l'invitation de grands opérateurs culturels brésiliens. Plusieurs de nos artistes consacrés s'y sont déjà déployés dans des disciplines variées : citons Folon, Felten, Messinger, Maria Clara Villa Lobos. À l'automne prochain, l'exposition « Parade et panorama » présentée à Sao Paulo mettra à l'honneur nos meilleurs illustrateurs dans le cadre prestigieux du Musée de la Fundação Armando Alvares Penteado.

Nous sommes donc loin d'être inactifs dans la région couverte par le Mercosur et notre préoccupation majeure est de coller de près aux besoins réels de nos opérateurs.

Quant à une collaboration éventuelle avec le Mercosur en tant qu'organisation sous-régionale, il me semble que la bonne échelle est celle de l'Union européenne. Comme vous le savez sûrement, un sommet entre les chefs d'État du Mercosur et la troïka de l'Union européenne s'est tenu à Lima le 17 mai 2008. On y a réaffirmé l'objectif de parvenir à un accord d'association entre le Mercosur et l'Union européenne. Cela ne doit cependant pas empêcher la Région wallonne et la Communauté française de poursuivre leurs partenariats de qualité avec le Mercosur.

Mme Amina Derbaki Sbaï (MR). – On ne peut

que vous féliciter, madame la ministre. Les aides de la Communauté française s'étendent au-delà du continent européen. C'est une excellente chose.

M. le président. - Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 25.